

Décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (rectificatif)

10/03/2017

Ce texte modifie une erreur dans le décret initialement publié : il remplace les termes « Réanimation préopératoire » par les termes « Réanimation per-opératoire ».